

## Compte Rendu du Comité Social Extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021

Suite aux annonces du Premier Ministre

- **Information – Consultation** sur la procédure de **mise en chômage partiel**, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, des équipes des 9 magasins suivants : **Abstentions 20** (CAT - CFTC – CFE CGC - SL) **CONTRE 4** (CFDT)

Strasbourg Les Halles / Nice Cap 3000 / Marseille La Valentine / Marseille Terrasses du port / Montpellier Odysseum / Toison D'Or / Lyon part Dieu / Calluire

A cette heure le magasin de Cabriès est également concerné mais des négociations sont en cours pour permettre son ouverture.

La **CAT DGE** s'abstient comme elle l'avait fait le 20 novembre dans le même cadre : le recours au chômage partiel est une évidence mais ne pas maintenir le salaire à 100% de nos collègues impactés ne nous satisfait pas (même s'il induisait une prime pour ceux restant en activité), pas plus que l'absence de possibilité de transferts entre magasins (pour les CPS notamment) !

- **Information** sur les modalités d'organisation des magasins concernés : les salariés prévus en CP restent en CP, ceux qui souhaitent poser des CP peuvent le faire, un JRRT sera posé par semaine pour les salariés en *surmodulation*.

**Les salaires** correspondent à 84% du net, les salariés qui avaient été planifiés sur ce dimanche sont maintenus sur *chronogstore* et seront donc payés normalement.

**Les transferts de salariés** vers d'autres magasins ne seront pas possibles, les OS insistent sur le besoin de transferts - sur volontariat - des conseillers pôle service pour soulager le flux actuel mais la Direction reste sur sa position initiale pour le moment.

Comme annoncé par le 1<sup>er</sup> ministre, ces mesures sont prévues pour 3 semaines.

- Les OS reviennent sur la **PFA** en indiquant à la Direction qu'elles ne comprendraient pas que ces mises en activité partielle forcées puissent impacter la PFA à venir, la Direction se veut rassurante.
- **Tous les magasins ouverts fermeront désormais à 17h45 (ouverture à 9h)**